

MÉTIERS

MÉTIERS DES DOMAINES D'EXCELLENCE
(DOMEX)



OUVRIERS QUALIFIÉS DU TRAVAIL INDUSTRIEL DU TEXTILE
ET DU CUIR



QUESTION MSY

3 760 personnes exercent ce métier, soit **0,1 %** des emplois de la région en 2020

	Ouvriers qualifiés du travail industriel du textile et du cuir	Tous métiers	Rang au sein des métiers de la région
Cet effectif diminue entre 2008 et 2020	- 29 %	+ 7 %	209 sur 225
Au regard des actifs en emploi dans l'ensemble des métiers			
La part des femmes est plus importante	60 %	48 %	53 sur 225
La part des moins de 25 ans est proche	6 %	9 %	120 sur 225
La part des séniors est plus importante	39 %	30 %	41 sur 225
La part des non diplômés est plus importante	23 %	12 %	40 sur 225
La part des CAP-BEP est plus importante	46 %	23 %	24 sur 225
La part des emplois stables est proche	91 %	86 %	93 sur 225
Les temps partiels sont moins répandus	7 %	18 %	159 sur 225
Le secteur 'Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure' est 121,6 fois plus représenté en tant qu'employeur que pour l'ensemble des métiers et son poids dans l'emploi est de 85 %	85 %	1 %	

820 demandeurs d'emploi recherchent un emploi dans ce métier, soit **0,1 %** de l'ensemble des demandeurs d'emploi

	Ouvriers qualifiés du travail industriel du textile et du cuir	Tous métiers	Rang au sein des métiers de la région
Cet effectif diminue entre 2017 et 2022	- 33 %	- 8 %	198 sur 208
Au regard des demandeurs d'emploi dans l'ensemble des métiers			
La part des femmes est plus importante	71 %	52 %	43 sur 208
La part des demandeurs d'emploi de longue durée (1 an ou plus) est plus importante	51 %	44 %	23 sur 208
La part des moins de 25 ans est proche	7 %	12 %	134 sur 208
La part des 50 ans et plus est plus importante	43 %	27 %	14 sur 208
La part des non diplômés est plus importante	22 %	14 %	30 sur 208
La part des CAP-BEP est plus importante	45 %	30 %	36 sur 208
La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est proche	13 %	9 %	28 sur 208
La part des bénéficiaires du RSA est proche	15 %	16 %	83 sur 208

Lorsque le métier est qualifié de «proche» ou «équivalent» à l'ensemble des métiers, cela signifie que l'écart est inférieur à 5 %.

Source : Insee - RP au lieu de résidence, Pôle emploi, Dares - Statistiques du marché du travail (STMT).